

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre 2011

CP 11/12-14

L'an deux mil onze, le 19 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**SA COLOMIERS HABITAT
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de la SA Colomiers Habitat destinés à la construction de 31 logements, résidence la Briqueterie, 10 ter rue Pierre Mendès France à Castelsarrasin. Il s'agit de 10 logements PLAI (7 individuels et 3 collectif) et 21 logements PLUS (14 individuels et 7 collectifs). Elle relève de la programmation 2010.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 4 158 152 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	750 887,00 €
* Prêt PLUS travaux	1 750 000,00 €
* Prêt PLAI foncier	342 722,00 €
* Prêt PLAI travaux	875 000,00 €
* Subvention Etat (arrêté du 17/06/10)	111 000,00 €
* Subvention Conseil Général (1)	118 110,00 €
* Fonds propres	210 433,00 €
Total	4 158 152,00 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 3 718 609 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS foncier	
Montant	750 887,00 €
Montant de la garantie	375 443,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

- Prêt PLUS travaux	
Montant	1 750 000,00 €
Montant de la garantie	875 000,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

- Prêt PLAI foncier	
Montant	342 722,00 €
Montant de la garantie	171 361,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

- Prêt PLAI travaux	
Montant	875 000,00 €
Montant de la garantie	437 500,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

Préfinancement	0 à 24 mois
----------------	-------------

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 859 304,50 €, soit 50 % d'un montant global de 3 718 609 €, la commune de Castelsarrasin se portant garante à hauteur de 50% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 19 octobre 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 3 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la SA Colomiers Habitat, pour la construction de 31 logements, résidence la Briqueterie, 10 ter rue Pierre Mendès France à Castelsarrasin la garantie du département à hauteur de 50 % soit 1 859 304,50 € pour les 4 prêts suivants :
 - . concernant 21 logements PLUS (14 individuels et 7 collectifs), un prêt de type PLUS foncier d'un montant de 750 887 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type PLUS travaux d'un montant de 1 750 000 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contractés auprès de la caisse de dépôt et consignations ;
 - . concernant 10 logements PLAI (7 individuels et 3 collectifs), un prêt de type PLAI foncier d'un montant de 342 722 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type PLAI travaux d'un montant de 875 000 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contractés auprès de la caisse de dépôt et consignations ;
- Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants comme l'indique sa délibération en date du 19 octobre 2011 ;

- Précise, par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 3 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

- Précise également que le Conseil Général n'accordera pas de subvention départementale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,